

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317379

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Plan pauvreté - Action "Mary Popp'ins" : conventions avec l'association
accompagnement action initiative (AAI).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association accompagnement action initiative (AAI) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

L'action « Mary Popp'ins » se déroule sur le territoire du pôle d'insertion d'Aix-en-Provence/Gardanne et s'adresse à 70 bénéficiaires du RSA (BRSA) ayant besoin d'être accompagnés dans leur recherche d'un mode de garde adapté afin de faciliter leur projet d'insertion ou d'accès à l'emploi. L'objectif majeur consiste à mettre en place une plateforme de modes de garde en garantissant une solution adaptée à chaque personne suivie.

A cet effet, l'organisme s'engage à recenser les personnes pour lesquelles le problème de garde d'enfants constitue un frein majeur, les informer sur les différentes solutions qui s'offrent à elles, rapprocher l'offre et la demande, évaluer la faisabilité (coût, durée et situation géographique) et rechercher les financements nécessaires.

La durée du parcours est de 3 mois, renouvelable en fonction des différents modules utiles au parcours du BRSA.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont :

- 70 BRSA suivis, répartis à titre indicatif comme suit : 50 BRSA accompagnés et 20 BRSA bénéficiant de la mise en place d'une aide d'urgence mais n'entrant pas forcément en accompagnement ;
- 50 à 55 BRSA accédant à un mode de garde.

En complément du financement de l'accompagnement des BRSA, proposé à hauteur de 74 000 € ce projet prévoit une autre enveloppe financière de 15 000 € maximum, affectée au règlement des situations urgentes pour lesquelles aucune prise en charge institutionnelle de droit commun n'est possible.

Aussi, il est proposé de financer cette action du 01/11/2020 au 31/10/2021, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 89 000 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département à 50 % par l'État pour un montant de 44 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL